



Brève présentation de l'organisation FP

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) garantit le traitement des problématiques stratégiques à long terme pour la prévention des dommages éléments naturels aux bâtiments, principalement celles présentant un intérêt économique particulier pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA). Elle aspire à réduire efficacement sur le long terme l'intensité des dommages éléments naturels en soutenant des projets de recherche appliquée, contribuant ainsi à faire baisser le coût économique global des dommages aux bâtiments occasionnés par les éléments naturels.

Création

2003

Forme juridique

Fondation

Direction

Martin Jordi, gestionnaire

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de la FP : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2021).

Conseil de fondation au 31.12.2021

Markus Feltscher

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons, Coire

Matthias Holenstein

Vice-président, directeur de la fondation Risiko-Dialog, Zurich

Jean-Nicolas Aebischer

Directeur de la Haute École d'ingénierie et d'architecture HES-SO, Fribourg

François-Xavier Boillat

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura, Saignelégier

David N. Bresch

Institute for Environmental Decisions (IED), EPFZ, Zurich

MétéoSuisse, Zurich

Milos Daniel

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie, Frauenfeld

Josef Eberli

Responsable de la division Prévention des dangers à l'OFEV, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Berne



Pierino Lestuzzi

Maître d'enseignement et de recherche à l'EPFL, Lausanne
Directeur adjoint de la société Résonance Ingénieurs-Conseils SA, Carouge

Lars Mülli

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich, Zurich

Andreas Rickenbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse, Schaffhouse

Alain Rossier

Directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance, Berne

Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Herisau



Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

Développements 2021

Climatologie de la grêle en Suisse

Lancé en 2018 et placé sous la conduite de MétéoSuisse, le projet partenaire « Climatologie de la grêle en Suisse » a été clôturé au cours de l'exercice sous revue. Ses résultats ont été présentés au public intéressé le 7 mai 2021. Pour des raisons épidémiologiques, cette manifestation a été réalisée de manière virtuelle. Plus de 500 personnes y ont participé. Sous forme de blocs d'approfondissement abordant des thèmes et des informations ciblés en fonction des différentes catégories de participants, les partenaires de la manifestation ont pu présenter leurs nouvelles connaissances de manière détaillée. La Fondation de prévention a animé le bloc thématique « Protection des bâtiments contre la grêle ». En outre, en sa qualité de président de la Fondation de prévention, Markus Feltscher a souligné, lors de la table ronde, l'importance des nouvelles données de base sur les dangers, dans la perspective de la protection des bâtiments.

Le projet « Climatologie de la grêle en Suisse » a permis de développer plusieurs nouveaux produits, dont des cartes des risques de grêle. Ces cartes sont du plus grand intérêt pour la protection des bâtiments, car elles présentent, par unité de surface de 100 mètres carrés, la taille estimée des grêlons, sur la base d'une méthodologie statistique. Il est dès lors possible de choisir pour toute l'enveloppe d'un bâtiment des éléments de construction présentant une résistance à la grêle suffisante. Ces cartes sont disponibles pour tout le territoire de la Suisse sur le serveur cartographique de la Confédération. Les données de base peuvent être utilisées pour développer des applications individualisées. C'est ainsi que des données toujours actualisées sont accessibles pour les utilisateurs du site Protection contre les dangers naturels, par le biais de la fonction de recherche par emplacement.

« Protection contre le vent – tout simplement connecté »

Depuis plusieurs années, les établissements cantonaux d'assurance utilisent avec succès le produit « Protection grêle – tout simplement automatique », qui a été développé par la Fondation de prévention, pour protéger les stores à lamelle contre la grêle. Or, on constate une forte demande de la part des clients pour une solution permettant de protéger les stores fragiles également contre le vent. Le projet « Protection contre le vent – tout simplement connecté » vise à répondre à cette attente. Pour améliorer la qualité des prévisions relatives aux vents, des prévisions locales à très haute résolution sont comparées en temps réel avec des données mesurées sur le terrain. L'objectif est qu'avec les prévisions, les stores soient remontés moins souvent qu'avec des anémomètres posés sur les bâtiments, tout en présentant une fiabilité accrue sur le plan de la prévention des dommages. Une première phase du projet porte sur l'élaboration des données de base ainsi que de la programmation. Elle sera suivie, plus tard, par une vaste phase de test dans la région de Zurich.

Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels

Dans la pratique, la prévention des incendies et la protection contre les dangers naturels sont souvent considérées de manière séparée. Le projet « Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels » vise à examiner dans quelle mesure il serait plus efficace d'adopter une approche commune. Il s'agit de repérer les éléments, au sein des processus de planification, qui se prêteraient particulièrement à une harmonisation entre les deux disciplines. Ainsi, il sera possible d'exploiter les synergies, de simplifier le processus de planification, de renforcer la collaboration entre les acteurs, ainsi que d'élever le niveau de qualité des résultats obtenus.

Bilan intermédiaire de la 10^e mise au concours, « La transformation numérique dans le domaine de la protection des bâtiments contre les dangers naturels »

Au cours de l'exercice sous revue, les travaux relatifs à deux projets se sont poursuivis de manière intense : le premier projet, sous la conduite de la Haute école spécialisée des Grisons, est axé sur le développement de méthodes pour



l'élaboration de stratégies numériques. Les travaux sont menés en collaboration avec l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures et l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons. À la fin, les méthodes développées seront mises en forme de telle manière qu'elles puissent être utilisées par tous les établissements cantonaux d'assurance.

Le deuxième projet est conduit par l'entreprise Matrisk GmbH, et il vise la création de bases pour le développement d'une stratégie de données centrales au sein des établissements cantonaux d'assurance. Son but est d'améliorer l'exploitabilité des données sur la durée.

Les deux projets sont encore en cours. Ils se termineront respectivement en 2022 et en 2023.

Mesures de nudging pour améliorer la prévention des dommages éléments naturels sur les bâtiments existants

Dans de nombreux domaines, le « nudging » est aujourd'hui utilisé avec succès pour infléchir le comportement de groupes cibles dans la direction souhaitée, ceci au moyen de « petits coups de pouce ». Exemple parlant de nudging : dans une cantine, les plats sains sont présentés en des emplacements plus faciles à atteindre. L'objectif est de développer des mesures et des outils qui utilisent de petites incitations pour attirer, sans qu'ils ne s'en rendent compte, l'attention des propriétaires de bâtiment, mais également des estimateurs, sur des actions à entreprendre.

Perspectives 2022

Enquête auprès de groupes cibles importants concernant la transmission d'informations

Au fil des dernières années, la Fondation de prévention a travaillé sur une très vaste palette de projets. Les résultats obtenus sont également très variés et peuvent être utiles à différents groupes d'utilisateurs. Or, il n'est pas toujours facile de déterminer qui sont les bons destinataires des diverses informations à communiquer. Au cours du premier semestre 2022, une enquête sera donc réalisée auprès des divers groupes cibles, à commencer par les directeurs des établissements cantonaux d'assurance. Sur la base des réponses enregistrées, des mesures appropriées seront mises en place. L'objectif est de retirer le plus grand bénéfice possible des différents projets de la Fondation de prévention.

11^e mise au concours : « Étude comparative après les intempéries de 2021 »

Au cours de l'été 2021, la Suisse a subi de nombreuses intempéries. Ces dernières ont provoqué d'importants dommages sur de vastes zones du territoire. La 11^e mise au concours de la Fondation de prévention vise à établir un constat sur les événements de l'été 2021 en les comparant avec ceux des 20 dernières années. Il s'agit notamment de démontrer quelle a été l'efficacité des nombreuses mesures de prévention mises en œuvre. Il est prévu que ces travaux de recherche comprennent également une étude comparative sommaire entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Ces résultats devront mettre en lumière si la Suisse a été touchée moins durement que d'autres pays en termes de dommages, et le cas échéant en dégager les raisons.

Compatibilité de la gestion des eaux en zone urbaine avec les thématiques climatiques

Le changement climatique a aujourd'hui déjà des répercussions dans nos villes et nos communes, principalement sous la forme de fortes pluies, qui deviennent à la fois plus intenses et plus fréquentes, ainsi que de périodes de grandes chaleurs plus marquées. Les villes et les communes sont appelées à adapter leur gestion des eaux pour éviter que la population ne souffre de la hausse continue des températures et des dommages causés par le ruissellement de surface. Dans ce cadre, une bonne gestion de l'eau dans nos agglomérations joue un rôle décisif pour réduire les dangers liés au changement climatique. La composante de l'eau doit être dûment prise en compte dans l'aménagement des agglomérations et de leurs infrastructures. Les volumes d'eau en présence doivent être absorbés, retenus et/ou déviés sans représenter un danger. En outre, l'eau peut également être utilisée en tant qu'élément d'agrément. Dans le projet proposé, le ruissellement de surface joue un rôle central. Par des mesures appropriées, les communes peuvent réduire les risques de dommage pour les bâtiments. De plus, le bénéfice apporté par la protection des objets s'en retrouve renforcé.



Bilan

En francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020
Actif circulant			
Liquidités	2.1	171'609	188'765
Placements financiers à court terme auprès de l'UIR	2.2	1'460'000	1'710'000
Comptes de régularisation	2.6	13'300	0
Total actif circulant		1'644'909	1'898'765
Total actif		1'644'909	1'898'765
Passif			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes envers la TVA		0	3'366
Dettes envers des tiers	2.5	33'270	80'419
Dettes envers l'UIR	2.3	10'948	15'443
Dettes envers l'AEAI	2.4	86'972	84'607
Comptes de régularisation	2.6	5'000	20'000
Total capitaux étrangers à court terme		136'190	203'835
Fortune de la Fondation au 1.1.			
Fortune de la Fondation		1'694'930	2'308'332
Perte		-186'210	-613'402
Total fortune de la Fondation au 31.12.		1'508'719	1'694'930
Total passif		1'644'909	1'898'765



Compte de résultat

En francs

Produits d'exploitation	Explication (cf. annexe)	2021	2020
Donations reçues des ECA		250'000	0
Donations reçues de l'UIR		250'000	0
Donations reçues	2.7	500'000	0
Total produits d'exploitation		500'000	0
Charges d'exploitation			
Subsides et projets soutenus			
Charge de neige SPF		-10'904	-5'654
Climatologie de la grêle en Suisse (carte grêle)		-95'966	-121'696
10 ^e mise au concours		-269	-37'251
Changements climatiques Alpes		-69	-35'000
Optimiser la protection des bâtiments contre les dangers naturels grâce au BIM		-5'130	-21'352
Stratégies des propriétaires pour se protéger contre les crues		0	-10'000
Protection contre le vent – tout simplement connecté		-190'889	-6'916
MurGame – protège-toi des laves torrentielles		-9'338	-42'687
Between State and Market: Making a Market for Under-Insured Risk		0	-26'925
Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels		-17'045	-18'276
Analyse d'efficacité du projet sur les stratégies des propriétaires pour se protéger contre les crues		0	-10'770
Smarthome Protection contre les crues		-133	-10'270
Nudging et gestion intégrée des risques		0	-19'386
Développement de méthodes pour l'élaboration de stratégies numériques, par la HES des Grisons et la HES du nord-ouest de la Suisse		-92'717	-88'674
Bases pour le développement d'une stratégie de données centrales pour la prévention, par Matrisk GmbH		-28'203	-27'571
Projet GEOL_BIM		-62'379	0
Concept pour l'information, la formation de base et la formation continue des exploitants de bâtiments		-640	0
Mesures de nudging pour améliorer la prévention des dommages éléments naturels sur les bâtiments existants		-26'176	0
Bâtiments en bois parasismiques de plusieurs étages		-13'000	0
Le bois : un matériau pour lutter contre les dangers naturels		-11'020	0



Divers petits projets	0	-6'000
Charges pour subsides et projets soutenus	-563'876	-488'427
Charges de personnel	-127'861	-115'100
Frais de locaux	-7'823	-7'400
Frais de bureau et frais administratifs	-4'838	-5'377
Charges pour les organes	-18'986	-21'391
Frais d'infrastructure et charges d'informatique B20	-24'707	-23'396
Autres charges d'exploitation	-56'354	-57'564
Total charges d'exploitation	-748'091	-661'092
Résultat d'exploitation	-248'091	-661'092
Produits financiers	62'000	47'800
Charges financières	-119	-110
Total résultat financier	61'881	47'690
Perte	-186'210	-613'402



Annexe

1 Principes

Généralités

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 20 juin 2003. Son siège est à Berne.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les montants sont exprimés en francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

2.2 Placements financiers à court terme auprès de l'UIR

Les liquidités disponibles de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de la FP. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 4.4% p.a. (contre environ 2.4% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 7.4% (contre environ 4.1% l'année précédente).

2.3 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.4 Dettes envers l'AEAI

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.5 Dettes envers des tiers

Il s'agit de dettes qui ne sont pas encore remboursées au 31 décembre 2021.



2.6 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

2.7 Donations reçues

Si la fortune de la Fondation descend sous le seuil de 2'000'000 francs à la fin d'un exercice, des donations sont collectées lors de l'exercice suivant auprès des établissements cantonaux d'assurance (ECA) et auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), respectivement à hauteur de 50%. Au cours de l'exercice sous revue, les ECA d'une part et l'UIR d'autre part ont versé respectivement des donations d'un montant de 250'000 francs (contre 0 franc l'année précédente).

3 Informations complémentaires

3.1 Postes équivalents à temps plein

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Elle achète toutes les prestations requises.

Les prestations perçues sont facturées sur la base des heures enregistrées.

2021 : Nombre d'heures perçues = 1'578 heures

2020 : Nombre d'heures perçues = 1'480 heures

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

3.3 Évaluation des risques

Le conseil de fondation procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, il examine les risques qu'il estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.



Proposition relative à l'emploi de la perte

En francs

	2021	2020
Perte 2021	-186'210	
Perte 2020		-613'402
Proposition 2021		
La direction propose au conseil de fondation d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.	-186'210	
Proposition 2020		
Le conseil de fondation a décidé d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.		-613'402
	1.1.2022	1.1.2021
Fortune de la Fondation		
Fortune de la Fondation avant comptabilisation du résultat	1'694'930	2'308'332
Imputation de la perte 2021 à la fortune de la Fondation	-186'210	
Imputation de la perte 2020 à la fortune de la Fondation		-613'402
Total fortune de la Fondation	1'508'719	1'694'930



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, Berne

Berne, le 26 avril 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al. 3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Edison Dauti
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé